



Commune de LAURIS

84360 LAURIS

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 21 juillet 2020 à 19h00, en Salle du Foyer Rural

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte-rendu de réunion de conseil municipal du 16/06/2020

Délibérations :

1. Gestion 2019 – Approbation du compte administratif – Budget Principal
2. Gestion 2019- Approbation du compte de gestion – Budget Principal
3. Rapport d’Orientation Budgétaire – Exercice 2020
4. Budget Primitif 2020- Subventions aux associations
5. Budget Primitif 2020 – Subventions aux coopératives scolaires
6. Budget Primitif 2020- Subvention à l’ASA de Lauris (Association Syndicale Autorisée des cours d’eau réunis et de la Durance de Lauris)
7. Délibération validant l’affectation des résultats de l’exercice 2019 du budget principal
8. Délibération validant le budget primitif 2020 de la commune
9. Délibération validant le marché de fourniture, de pose, de mise en service et de maintenance d’un dispositif de vidéo protection urbain
10. Délibération validant la demande de subvention auprès de la Préfecture- programme DETR 2020- Travaux d’aménagement de voirie – Lotissement Georges Bizet – Charles Gounot
11. Délibération validant la tarification des repas du restaurant scolaire fournis à des collectivités locales
12. Délibération validant les modalités d’exonération des loyers des ateliers de la Cour des créateurs durant la période de fermeture administrative en raison de la pandémie Covid-19
13. Délibération validant les modalités de remboursement et de report des repas du restaurant scolaire durant la période de fermeture administrative en raison de la pandémie Covid-19
14. Délibération portant modification du tableau des effectifs- Passage d’un poste d’adjoint technique à temps non complet à temps complet- Mobilité interne
15. Délibération portant modification du tableau des effectifs- Avancement de grade – Année 2020
16. Délibération validant les modalités de calcul et de majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents nommés dans des emplois permanents à temps non complet
17. Délibération validant le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs
18. Délibération portant constitution de la Commission d’Appel d’Offres
19. Délibération portant constitution des commissions communales
20. Délibération portant désignation d’un représentant de la commune à la Commission Locale d’Évaluation des Charges Transférées (CLECT) à la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

21. Délibération validant le bilan des acquisitions et cessions opérées en 2019 par l'Etablissement Public Foncier PACA

Membres présents :

Le Maire : ROUSSET André

Les Adjointes : LE DU Daniel, MARIANI Severine, VANNEYRE Serge, FAURE Cécile, SEBBAH Didier, DESPLATS Gwenola, PESQUIES Christine

Les Conseillers Municipaux : THEVES Marine, DOUX Laurent , PHELIPPON Charlotte, MOULIN Patrick, JUILLARD Lisa, FALIP Jean-Marie, VIGNUALES Francine, PORTE Roger, BONNEVILLE Christine, ROBINAUD Alain, FERNANDEZ Blaise, COLOMBO Dominique, VIDA Boris, ESCOFFIER Jade, BOUAT Dominique

Procurations : DERNIS Thierry à Christine PESQUIES, RIBERI-PACHECO Gisèle à LARRIVE Gérard, MAURIN Mireille à BONNEVILLE Christine

La séance est ouverte,

Approbation du Compte-Rendu de réunion du Conseil Municipal : Séance du 16/06/2020

Adopté à la majorité : 23 pour – 4 contre (Mme Dominique Colombo- M Boris Vida- Mme Jade Escoffier- M Dominique Bouat)

Décisions :

DM 2020 030503	BLACHERE ILLUMINATIONS	Contrat de location triennale illuminations de fin d'année – 8 591.03€ TTC/ an
DM 2020 030501	DEKRA	Avenant au contrat de coordination SPS – Réaménagement des jardins du château 2 ^{ème} tranche – 2106.00€ HT
DM 2020 030502	DEKRA	Avenant au contrat de coordination SPS – Réhabilitation du restaurant scolaire et construction d'une cuisine – 2370.00€HT
DM 2020 061701	BHYOQUAL	Contrat d'accompagnement dans la maitrise des dangers sanitaires et allergènes en restauration collective - 3 636.41€ HT
DM 2020 062301	Maître Légier Patrick	Désignation d'un avocat afin de défendre les intérêts de la commune – Contentieux Mme ACTIS c/ commune de Lauris
DM 2020 062302	Ege Noël Beranger SAS	Marché de maintenance des installations d'éclairage public – année 2020 – 12 684.73€ HT

Délibérations :

1. Gestion 2019 – Approbation du compte administratif – Budget Principal

Rapporteur : Christine PESQUIES

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le compte administratif 2019 joint à la présente note de synthèse (Annexe n°1).

Les résultats de l'exercice 2019 sont les suivants :

- **Section de fonctionnement :**

Dépenses réalisées : 3 821 813.07 €

Recettes réalisées : 3 889 349.66 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé 2019 de 67 536.59 €

- Section d'investissement :

Dépenses réalisées : 3 157 003.03 €

Recettes réalisées : 3 486 860.07 €

Soit un excédent d'investissement cumulé 2019 de 502 631.37 €

M le Maire ne prend pas part au vote

Adopté à la majorité : 23 pour – 4 contre (Mme Dominique Colombo- M Boris Vida- Mme Jade Escoffier- M Dominique Bouat)

2. Gestion 2019- Approbation du compte de gestion – Budget Principal

Rapporteur : Christine PESQUIES

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le compte de gestion 2019 du Receveur Municipal, compte de gestion conforme au Compte administratif.

Adopté à la majorité : 23 pour – 4 contre (Mme Dominique Colombo- M Boris Vida- Mme Jade Escoffier- M Dominique Bouat)

3. Rapport d'Orientation Budgétaire – Exercice 2020

Rapporteur : Christine PESQUIES

Conformément à la loi NOTRe, M le Maire doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires, sur les engagements pluriannuels envisagées, une présentation de la structure des dépenses ainsi que la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat et celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est joint à la présente note de synthèse (Annexe n°2).

Adopté à la majorité : 23 pour – 4 contre (Mme Dominique Colombo- M Boris Vida- Mme Jade Escoffier- M Dominique Bouat)

4. Budget Primitif 2020- Subventions aux associations

Rapporteur : Gwenola DESPLATS

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider les demandes de subventions des associations dont la liste est jointe à la présente note de synthèse (Annexe n°3).

Le montant prévisionnel des subventions aux associations inscrit au BP 2020 s'élève à **53 500€**

Mme Christine Bonneville, Mme Charlotte Phelippon, M Boris Vida ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité

5. Budget Primitif 2020 – Subventions aux coopératives scolaires

Rapporteur : André ROUSSET

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider les versements de subventions aux coopératives scolaires : école maternelle et école élémentaire

Le montant prévisionnel des subventions aux coopératives scolaires inscrit au BP 2020 s'élève à 7 061.00 €, la répartition est la suivante :

- Montant versé par enfant : 23€
- Coopérative scolaire école maternelle : 120 enfants X 23 €= 2 760.00€
- Coopérative scolaire école élémentaire : 187 enfants X 23€= 4 301.00€

Adopté à l'unanimité

6. Budget Primitif 2020- Subvention à l'ASA de Lauris (Association Syndicale Autorisée des cours d'eau réunis et de la Durance de Lauris)

Rapporteur : André ROUSSET

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le versement d'une subvention de fonctionnement à l'ASA de Lauris pour l'année 2020, subvention d'un montant de 4500€. Cette subvention permettra de financer en partie les travaux de curage et de nettoyage des canaux d'irrigation gérés par l'ASA de Lauris.

Adopté à l'unanimité

7. Délibération validant l'affectation des résultats de l'exercice 2019 du budget principal

Rapporteur : Christine PESQUIES

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2020, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider l'affectation du résultat de l'exercice 2019 en recettes d'investissement du BP 2020. Ce résultat s'élève à 67 536.59€.

Adopté à la majorité : 23 pour – 4 contre (Mme Dominique Colombo- M Boris Vida- Mme Jade Escoffier- M Dominique Bouat)

8. Délibération validant le budget primitif 2020 de la commune

Rapporteur : Christine PESQUIES

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le budget primitif 2020 joint à la présente note de synthèse (Annexe n°4).

Les équilibres prévisionnels du BP 2020 sont les suivants :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses prévisionnelles : 3 777 327.00€
 - Recettes prévisionnelles : 3 777 327.00€
- Section d'investissement :
 - Dépenses prévisionnelles : 3 170 000.00€
 - Recettes prévisionnelles : 3 170 000.00€

Adopté à la majorité : 23 pour – 4 contre (Mme Dominique Colombo- M Boris Vida- Mme Jade Escoffier- M Dominique Bouat)

9. Délibération validant le marché de fourniture, de pose, de mise en service et de maintenance d'un dispositif de video-protection urbain

Rapporteur : Daniel LE DU

La commune a lancé en septembre 2019 un avis d'appel à concurrence pour le marché de fournitures, de pose, de mise en service et de maintenance d'un dispositif de vidéo protection urbain. A l'issue de l'analyse des offres conformément aux

critères d'attribution établis dans le règlement de consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 23 octobre 2019, propose au Conseil Municipal de retenir les propositions de l'entreprise IPERION.

Ce marché de fournitures et de service est constitué sous la forme d'un marché à bon de commande.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider ce marché de fournitures.

Délibération reportée

10. Délibération validant la demande de subvention auprès de la Préfecture- programme DETR 2020- Travaux d'aménagement de voirie – Lotissement Georges Bizet – Charles Gounot

Rapporteur : Daniel LE DU

La commune envisage de programmer des travaux d'aménagement de voirie Rue Georges Bizet et Charles Gounot.

La demande de subvention au titre de la DETR 2020 portera sur la totalité des travaux de voirie, travaux estimés à un montant de **212 560.80€ HT**.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la demande de subvention auprès des services de la Préfecture, la subvention pouvant atteindre 35% du montant HT des travaux.

Adopté à la majorité : 23 pour – 2 abstentions (Mme Jade Escoffier- M Dominique Bouat) - 2 contre (Mme Dominique Colombo- M Boris Vida)

11. Délibération validant la tarification des repas du restaurant scolaire fournis à des collectivités locales

Rapporteur : André ROUSSET

Le service de restauration scolaire de la commune a assuré de manière ponctuelle et exceptionnelle, du 12 mai au 19 juin dernier, la production et la livraison de repas froid pour les écoles de Puyvert.

Le nombre de repas fournis à cette occasion s'est élevé à 373.

Cet accompagnement ponctuel s'étant déroulé durant la période de déconfinement afin d'aider la commune de Puyvert confrontée à des problèmes de production de repas, il est proposé au Conseil Municipal de facturer cette prestation au prix de 3€ le repas (prix du repas appliqué aux enfants de Lauris).

Adopté à l'unanimité

12. Délibération validant les modalités d'exonération des loyers des ateliers de la Cour des créateurs durant la période de fermeture administrative en raison de la pandémie Covid-19

Rapporteur : Cécile FAURE

En raison de la pandémie Covid-19 et des mesures de fermeture administrative liées à la période de confinement, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le principe d'exonération de loyers des locataires des ateliers de la Cour des Créateurs du Château pour la période allant du 17 mars au 11 mai 2020.

Adopté à l'unanimité

13. Délibération validant les modalités de remboursement et de report des repas du restaurant scolaire durant la période de fermeture administrative en raison de la pandémie Covid-19

Rapporteur : André ROUSSET

En raison de la pandémie Covid-19 et des mesures de fermeture administrative liées à la période de confinement, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le principe de remboursement et de report sous forme d'avoir des repas payés et non pris pour la période allant du 16 mars au 18 mai 2020.

Adopté à l'unanimité

14. Délibération portant modification du tableau des effectifs- Passage d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à temps complet- Mobilité interne

Rapporteur : André ROUSSET

Dans le cadre de l'organisation du service d'entretien des bâtiments communaux, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la modification du tableau des effectifs du personnel municipal comme suit :

- Modification d'un poste d'adjoint technique : passage d'un temps non complet à un temps complet à compter du 1er septembre 2020

Adopté à la majorité : 25 pour – 2 contre (Mme Jade Escoffier- M Dominique Bouat)

15. Délibération portant modification du tableau des effectifs- Avancement de grade – Année 2020

Rapporteur : André ROUSSET

Afin de procéder à la nomination de deux agents suite à un avancement de grade au titre de l'année 2020, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme suit à compter du 1^{er} septembre 2020:

- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- Création d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe

Adopté à la majorité : 23 pour – 4 abstentions (Mme Dominique Colombo- M Boris Vida- Mme Jade Escoffier- M Dominique Bouat)

16. Délibération validant les modalités de calcul et de majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents nommés dans des emplois permanents à temps non complet

Rapporteur : André ROUSSET

Sont considérées comme complémentaires, les heures effectuées par les agents à temps non complet en plus de leur temps de travail hebdomadaire sans toutefois dépasser la durée légale de travail, soit 35h hebdomadaires. Les heures complémentaires étaient rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent et ne faisaient pas l'objet de majoration.

Le décret n°2020-592 du 15 mai 2020 permet une majoration des heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet. Sont concernés par la majoration de la rémunération des heures complémentaires les fonctionnaires à temps non complet et les agents contractuels recrutés sur des emplois permanents à temps non complet.

Le taux de majoration des heures complémentaires est de 10% pour chacune des heures complémentaires dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet et de 25% pour les heures suivantes.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider les modalités de calcul et de majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents nommés dans des emplois permanents à temps non complet.

Adopté à la majorité : 23 pour – 4 abstentions (Mme Dominique Colombo- M Boris Vida- Mme Jade Escoffier- M Dominique Bouat)

17. Délibération validant le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Rapporteur : Christine PESQUIES

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du Maire, Président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision

des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir présenter aux services fiscaux une liste de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Adopté à la majorité : 23 pour – 4 abstentions (Mme Dominique Colombo- M Boris Vida- Mme Jade Escoffier- M Dominique Bouat)

18. Délibération portant constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Rapporteur : Andre ROUSSET

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est chargée, aux termes de l'article L 1414-2 du CGCT, de choisir les titulaires des marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est supérieure aux seuils européens.

Egalement, en vertu de l'article L 1414-4 du CGCT, tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres.

Présidée par le Maire, la CAO est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants désignés au scrutin de liste suivant le système de la représentation au plus fort reste. L'ensemble de ces membres a voix délibérative. En cas de partage des voix, le Président a voix prépondérante

Il convient donc de procéder à l'élection des membres de cette commission.

La liste proposée des membres de la CAO est la suivante :

Titulaires	Suppléants
Serge VANNEYRE	Gwenola DESPLATS
Christine PESQUIES	Didier SEBBAH
Thierry DERNIS	Cécile FAURE
Charlotte PHELIPPON	Blaise FERNANDEZ
Patrick MOULIN	Séverine MARIANI-RENOUX

Adopté à la majorité : 23 pour – 4 contre (Mme Dominique Colombo- M Boris Vida- Mme Jade Escoffier- M Dominique Bouat)

19. Délibération portant constitution des commissions communales

Rapporteur : André ROUSSET

Les commissions communales ont pour vocation d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal. Elles peuvent être force de propositions et émettre des avis, leur rôle est seulement consultatif.

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place les commissions communales suivantes :

- Commission Urbanisme et Travaux
- Commission Solidarités
- Commission Développement Economique et durable du territoire
- Commission Culture, Education, Vie associative
- Commission Transition Energétique et Innovations

Il est également proposé au Conseil Municipal de procéder à la composition de ces commissions.

La liste et composition des commissions communales est la suivante :

COMMISSION URBANISME ET TRAVAUX	Membres
Co pilotage: Serge Vanneyre - Thierry Dernis	Serge Vanneyre
	Thierry Dernis
	Blaise Fernandez
	Jean-Marie Falip
	Marine Theves
	Laurent Doux
	Daniel Le Du
	Dominique Colombo

COMMISSION SOLIDARITES	Membres
Pilotage: Didier Sebbah	Didier Sebbah
	Charlotte Phelippon
	Francine Vignuales
	Lisa Julliard
	Christine Bonneville
	Christine Pesquies
	Mireille Maurin
	Gwenola Desplats
	Dominique Colombo

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DURABLE DU TERRITOIRE	Membres
Cécile Faure	Cécile Faure
Co pilotage: Cécile Faure- Marine Theves	Marine Theves
	Gérard Larrivé
	Laurent Doux
	Lisa Julliard
	Severine Mariani-Renoux
	Serge Vanneyre
	Alain Robinaud

COMMISSION CULTURE, EDUCATION, VIE ASSOCIATIVE	Membres
---	----------------

Co pilotage: Severine Mariani-Renoux- Gwenola Desplats	Severine Mariani-Renoux
	Gwenola Desplats
	Jean-Marie Falip
	Gisele Riberi
	Lisa Julliard
	Cécile Faure
	Blaise Fernandez
	Dominique Colombo

COMMISSION ENERGETIQUE ET INNOVATIONS	Membres
Pilotage: Daniel LE DU	Daniel Le Du
	Patrick Moulin
	Gérard Larrivé
	Didier Sebbah
	Christine Pesquies
	Blaise Fernandez
	Gwenola Desplats
	Christine Bonneville
	Boris Vida

Adopté à la majorité : 25 pour – 2 abstentions (Mme Jade Escoffier- M Dominique Bouat)

20. Délibération portant désignation d'un représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

Rapporteur : André ROUSSET

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) procède à l'évaluation de la charge financière des compétences transférées par les communes membres à la communauté d'agglomération afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation. Elle dispose de neuf mois à compter de la date du transfert pour rendre son rapport définitif d'évaluation des charges transférées et qui sera soumis à chaque conseil municipal.

La CLECT est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est indépendante et composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque commune disposant d'au moins un représentant.

La qualité de ces représentants ne fait pas l'objet de dispositions particulières. Un conseiller municipal peut donc siéger à la fois au sein de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPIC) et à la commission d'évaluation des charges.

La Communauté d'Agglomération a fixé le nombre des représentants des communes comme suit :

- 2 représentants pour la ville de Cavaillon
- 1 représentant pour chaque commune membre

Soit une commission de 17 membres.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la désignation d'un conseiller municipal pour siéger dans la CLECT.

Mme Christine Pesquies est proposée pour représenter la commune à la CLECT de LMV

Adopté à la majorité : 23 pour – 4 abstentions (Mme Dominique Colombo- M Boris Vida- Mme Jade Escoffier- M Dominique Bouat)

21. Délibération validant le bilan des acquisitions et cessions opérées en 2019 par l'Établissement Public Foncier PACA

Rapporteur : André ROUSSET

Dans le cadre de la convention d'intervention foncière qui lie la commune à l'EPF PACA, il convient de présenter chaque année au Conseil Municipal le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune par l'EPF pour le compte de la commune. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Le bilan de l'année 2019 présente les cessions suivantes :

- Cession à la commune le 27/11/2019 d'une parcelle sur le site Remilly pour un montant de 301 191€38

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le bilan annuel présenté par l'EPF PACA

Adopté à la majorité : 23 pour – 4 contre (Mme Dominique Colombo- M Boris Vida- Mme Jade Escoffier- M Dominique Bouat)

Questions diverses :

- **M le Maire** évoque la lettre transmise par M Boris Vida et Mme Dominique Colombo au nom du groupe d'opposition « Lauris c'est vous » à l'ensemble du Conseil Municipal le 17 juillet dernier. Il expose à cette occasion son étonnement face aux propos tenus dans ce courrier, propos portant atteinte à son intégrité et à son éthique dans sa fonction de maire, et se réserve le droit de saisir le Préfet et le Procureur de la République à ce sujet.
- **M le Maire** précise par ailleurs que la commune a transmis à la Préfecture la demande d'autorisation pour l'organisation de la Fête de la Saint Roch, fête qui se déroulera cette année sous un format particulier, en présence uniquement des forains. En effet, compte tenu du contexte sanitaire, les services de la Préfecture interdisent les bals et les concerts. La commune est donc dans l'attente de l'avis des services de la Préfecture pour l'organisation « restreinte » de la fête votive.
- **Mme Dominique Colombo** souhaite que la commune se préoccupe de l'entretien des voiries situées dans les écarts du centre-ville. M le Maire prend bonne note de cette demande.
- **Mme Severine Mariani** informe les membres du Conseil Municipal qu'il est possible de s'abonner à la Newsletter du service culture via le site internet de la Mairie de Lauris afin de disposer de l'agenda de l'ensemble des manifestations se déroulant sur la commune.
- **M Serge Vanneyre** présente un point sur les travaux en cours :
 - Les travaux de réaménagement des jardins du château - de la 2^{ème} tranche se poursuivent et seront certainement terminés à la fin de l'été.
 - Les travaux de construction du restaurant scolaire se poursuivent également : la cuisine est opérationnelle depuis le mois de juin, les travaux de la deuxième phase (nouveaux réfectoires, sanitaires) ont débuté et devraient se terminer en fin d'année 2020.

La réunion du conseil municipal est levée à 20h15

Secrétaire de séance : M Daniel LE DU

M le Maire : Mr ROUSSET André

